



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU BUREAU COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023  
Reçu en préfecture le 22/02/2023  
Publié le  
ID : 033-200070092-20230220-B\_2023\_02\_017-DE

**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023**

**B-2023-02-017 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 14/02/2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR LE CISPD**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023 – 2/2  
Reçu en préfecture le 22/02/2023  
Publié le  
ID : 033-200070092-20230220-B\_2023\_02\_017-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali formule pour 2023 une demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre du travail mené en matière de :

- lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :
  - organisation d'une journée de sensibilisation à destination des professionnels du territoire – tous secteurs confondus,
  - réédition des supports de communication pour faciliter la prise de contact par les victimes et les témoins (flyer, affiche, carte des numéros utiles),
  - organisation d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public (théâtre forum, ...).
- l'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance :
  - un programme de prévention de réductions des risques auprès des jeunes dans les écoles, collèges et lycées (addictions, réseaux sociaux, harcèlement scolaire,...).

La demande de subvention est déposée auprès de :

- le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 3 500€
- la Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et conduites addictives MILDECA pour 3 000€

Soit au total une subvention de 6 500€ pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2023, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions afférentes.

*Imputations budgétaires au budget principal :*

*Perception de la subvention : chapitre 74 - compte 7471 - CISPD0 - fonction 520*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne 23/02/2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

